

ANNEXE XV Onglet 1

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU

PERMIS DE STATIONNEMENT DE RÉSIDANT, DE COMMERÇANT ET D'ARTISTE  
CATÉGORIES ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS PAR ZONE

		Limite du nombre de permis délivrés par zone -pour l'ensemble des catégories ou pour une catégorie			Limite du nombre de permis délivrés par zone - par logement, par atelier d'artiste ou par commerce		
Zone	Toutes catégories	Résidant	Commerçant	Artiste	Par logement	Par atelier	Par commerce
1					illimité	1	2
2					illimité	1	2
3					illimité	1	0
4					illimité	1	1
5					illimité	1	0
6					illimité	1	2
7					illimité	1	0
8					illimité	1	0
9					illimité	1	0
10					illimité	1	1
11					1*	1	0
12					illimité	1	0
13					illimité	1	0
14					illimité	1	1
15					illimité	1	2
16					illimité	1	2
21					illimité	1	2
22					illimité	1	2
23					illimité	1	2
24					illimité	1	2
25					illimité	1	2
26					illimité	1	2
27					illimité	1	2
28					illimité	1	2
31					illimité	1	2
32					illimité	1	0
D-1					1	0	0

\* Dans la zone 11, un résidant n'a pas droit à la délivrance d'un permis de stationnement lorsque le logement qu'il occupe est desservi par un espace de stationnement hors rue.